

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 26 septembre 2022

-10 % DE MARAÎCHERS EN 1 AN :

LA FILIÈRE DES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS PRÊTS À L'EMPLOI MENACÉE DE DISPARITION EN FRANCE

Alors que le dérèglement climatique se fait de plus en plus ressentir sur les cultures avec une sécheresse historique et que la flambée des coûts de production s'accentue, le SVFPE (Syndicat des fabricants de produits végétaux frais prêts à l'emploi) alerte sur le risque de disparition de la filière française des fruits et légumes frais prêts à l'emploi, de son maraîchage et de son savoir-faire, faute de pouvoir suffisamment rémunérer les maraîchers français et les entreprises de transformation. En un an, 10% des maraîchers ont déjà disparu et compte tenu des surcoûts actuels, certains renoncent déjà à planter des salades ou des légumes dès cette année pour se tourner vers d'autres types de productions.

Le SVFPE en appelle donc à la responsabilité des distributeurs pour travailler sur un plan de revalorisation permettant aux maraîchers de retrouver une « assurance » à travers le prix de leur production face à des aléas climatiques de plus en plus fréquents et des hausses de coûts dont certaines s'annoncent structurelles.

Les professionnels appellent également les pouvoirs publics à la mise en place urgente d'actions de sauvegarde de la filière dans le cadre du plan de résilience agricole et agroalimentaire. L'amont et laval de la filière ont besoin de mesures concrètes et d'accompagnement en termes de protection des cultures, de recherche, d'innovation et d'investissement favorisant la compétitivité du secteur qui doit pérenniser sa contribution à la souveraineté alimentaire.

Un contexte inédit de phénomènes météos extrêmes et de hausses spectaculaires des coûts

L'accumulation des phénomènes météos imprévisibles, dont les sécheresses intenses de cet été sont une illustration marquante, vient s'ajouter la hausse généralisée des coûts auxquels la filière doit faire face tant au niveau industriel qu'agricole. La crise énergétique et l'explosion des coûts de l'électricité s'inscrivent dans la tendance inflationniste qui touche les autres postes de coûts (engrais, matière première agricole, mains-d'œuvre, emballages, transports...) depuis plusieurs mois.

Les prix de l'électricité ont flambé de +40% sur les 8 premiers mois de l'année (source ADEPALE sept. 2022) et les prix dès début 2023 augmenteraient de +200% à +700% selon le niveau de couverture et de contrat des exploitations et des entreprises.

La sécheresse et les restrictions d'arrosage ont entraîné un stress hydrique sur les cultures avec des conséquences directes sur la qualité et la quantité des salades et légumes pour les entreprises de transformation avec des taux de rupture sur l'ensemble de la filière de 20% à

50% en août et sur une partie du mois de septembre selon les types de produits et les bassins de production et avec des conséquences durables sur les rendements pour les deux à trois prochains mois.

Ne pas devenir dépendant des importations pour nos légumes : -10 % de maraîchers en 1 an

Face à l'urgence de ce contexte inédit, seule la solidarité des professionnels de la distribution et de la restauration permettra aux entreprises de la transformation d'assurer une rémunération suffisante des maraîchers français pour maintenir leurs activités sur le territoire, assurer la pérennité de la filière tout en poursuivant la transition agroécologique. Alors que le nombre de producteurs maraîchers a déjà baissé de 10 % et que les surfaces cultivées à destination de la filière ont été réduites de 4,5 % entre 2019 et 2020, le phénomène pourrait encore s'accélérer cette année avec des abandons d'activités et des migrations vers d'autres cultures.

Une revalorisation indispensable pour la pérennité de la filière

La filière est directement menacée. Il s'agit d'une véritable aberration au moment même où tout le monde s'accorde sur l'importance de renforcer la consommation de produits végétaux dans l'alimentation quotidienne et de préserver la souveraineté alimentaire de la France. L'enjeu est aujourd'hui de soutenir une filière contractualisée exemplaire, qui contribue à l'activité économique dans les territoires, à l'entretien des paysages et de la biodiversité et à l'équilibre alimentaire des Français. Les négociations 2023, qui vont s'ouvrir avec les partenaires de la distribution et de la restauration seront décisives.

Des produits plébiscités par les consommateurs et qui participent à l'équilibre alimentaire des Français

La filière française prépare et conditionne en moyenne chaque année 110 000 tonnes de salades et autres légumes qui prennent la route de la Restauration Hors Domicile et des Magasins¹ pour répondre aux attentes des consommateurs. En une quinzaine d'années, la consommation à domicile des Français a progressé de 20 %. En 2021, ils ont acheté environ 285 millions de sachets en magasins².

Déjà découpés, triés, lavés et essorés, les fruits et légumes prêts à l'emploi sont consommés tout au long de l'année et participent à l'équilibre nutritionnel des Français, en augmentant facilement la part des fruits et légumes dans leur alimentation comme s'accordent à le dire près de 8 acheteurs sur 10 (79%)³

¹ Source : enquête SVFPE

² Source : Nielsen CAM P13 2021

³ Source : enquête menée pour le SVFPE par CSA du 30 mars au 6 avril 2021 auprès d'un échantillon représentatif de 1 007 Français âgés de 18 ans et plus.



À propos du SVFPE

Les fabricants de salades en sachet sont représentés par le Syndicat des fabricants de produits végétaux prêts à l'emploi (SVFPE), Collective des végétaux dits de « 4^e gamme » (végétaux crus pré découpés et conditionnés, sans assaisonnement) créée en 1986. Il rassemble les principaux fabricants de végétaux frais prêts à l'emploi, dont la principale activité est la production de salades prêtées à l'emploi. Le SVFPE assure la promotion et le développement des produits « 4^e gamme » en France. Il représente 90 % des volumes vendus sur le marché et 95 % de son chiffre d'affaires. **Le SVFPE est membre de ADEPALE.**

